



Désignation d'un expert indépendant dans le cadre du projet d'acquisition de Voluntis par Aptar

Cambridge (Etats-Unis), Paris (France), 5 juillet 2021, 18h00 CET – Voluntis (Euronext Growth Paris, Ticker : ALVTX – ISIN : FR0004183960 – la « **Société** »), un leader dans le domaine des thérapies numériques, annonce que le Conseil d'administration de la Société a procédé à la désignation d'un expert indépendant dans le cadre du projet d'acquisition d'un bloc de contrôle et du dépôt, sous réserve et à la suite de cette acquisition, d'une offre publique d'achat simplifiée en numéraire (l' « **Offre** ») sur les titres de Voluntis qui serait suivie d'un retrait obligatoire si les conditions réglementaires sont remplies¹, par AptarGroup, Inc. (NYSE : ATR) (« **Aptar** »), un leader mondial dans le domaine du conditionnement de produits pharmaceutiques et de biens de consommation.

À la suite de l'annonce de l'Offre, le Conseil d'administration a désigné, conformément à la recommandation du comité ad'hoc et en application des dispositions des articles 261-1 I et II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** »), la société Orfis représentée par Monsieur Christophe Velut, en qualité d'expert indépendant (l' « **Expert** »).

L'Expert sera chargé de l'établissement d'un rapport sur les conditions financières de l'Offre et du retrait obligatoire conformément aux dispositions des articles 262-1 I et II du règlement général de l'AMF.

Le Conseil d'administration, conformément à l'article 261-1 III du règlement général de l'AMF, a constitué, le 21 juin 2021, un comité ad'hoc composé de membres indépendants, ayant pour objet notamment de superviser les travaux de l'Expert, et de préparer un projet d'avis motivé sur l'intérêt de l'Offre et ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Le rapport de l'Expert et l'avis motivé du Conseil d'administration de la Société figureront dans le projet de note en réponse qui sera établi par la Société.

À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance.

Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance.

Pour en savoir plus : www.voluntis.com

###

¹ Les détails relatifs au projet d'acquisition du bloc de contrôle et à l'Offre figurent dans les communiqués de presse en date du 22 juin 2021 publiés par respectivement Aptar et la Société.



Contacts

ACTUS
Relations Presse
Vivien Ferran
vferran@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 34

ACTUS
Relations Investisseurs
Jérôme Fabreguettes-Leib
voluntis@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78

Voluntis
Directeur Administratif et Financier
Guillaume Floch
investisseurs@voluntis.com
+33 (0)1 41 38 39 20

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives au groupe Voluntis et à ses activités, y compris ses perspectives et le développement de ses produits. Voluntis estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, des déclarations prospectives ne constituent pas des garanties d'une performance future, étant donné qu'elles portent sur des événements futurs et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se réaliser dans le futur, et de divers risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le rapport financier semestriel 2020 et le rapport financier annuel 2020 publiés par Voluntis respectivement le 29 septembre 2020 et le 22 avril 2021, dont les copies sont disponibles sur le site Internet du Groupe (www.voluntis.com), et de l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Voluntis est présent. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Voluntis ou que Voluntis ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Voluntis diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Voluntis décline toute responsabilité quant à la mise à jour de ces déclarations prospectives.